

Calendrier électoral

Dans le contexte pandémique, les électeurs disposent de deux jours plutôt qu'un pour faire valoir leur droit de vote par anticipation.

Avis public d'élection	1^{er} septembre
Demandes pour un vote par correspondance	Dès maintenant
Période de dépôt des déclarations de candidature	Du 17 septembre au 1^{er} octobre, 16 h 30
Dernier jour pour les propriétaires uniques et les occupants uniques pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt	3 octobre
Dernier jour pour les copropriétaires et les cooccupants pour transmettre à la municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale avant son dépôt	3 octobre
Dépôt de la liste électorale	8 octobre
Envoi des bulletins de vote par correspondance	Dès le 18 octobre
Commission de révision	19 octobre, 19 h à 22
Commission de révision	21 octobre, 14 h 30 à 17 h 30
Commission de révision	24 octobre, 10 h à 13 h
Dernier jour pour recevoir une demande de vote par correspondance	27 octobre
Jour de vote par anticipation	31 octobre, 9 h 30 à 20 h
Dernier jour pour recevoir les bulletins de vote par correspondance	5 novembre, 16 h 30
Jour de vote par anticipation	6 novembre, 9 h 30 à 20 h
Jour du scrutin	7 novembre, 9 h 30 à 20 h



Poser sa candidature à un poste électif

Des gens de tous les horizons décident de poser leur candidature à un poste électif, dans la volonté d'agir directement sur les destinées de leur collectivité.

Avant d'entreprendre une démarche en politique municipale, il est important de faire l'analyse de ses qualités et de son profil et de bien saisir le rôle d'un élu municipal. Les personnes sensibles aux enjeux collectifs, qui possèdent un sens de l'écoute et qui ont le désir de s'engager possèdent d'emblée des qualités-clés recherchées chez les élus.

POSTES À COMBLER

- **Maire ou Mairesse**
- **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 1, DE LA BAIE
- **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 2, DES SABLES
- **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 3, DES COTEAUX
- **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 4, DE LA VALLÉE
- **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 5, DU BERCEAU
- **Conseiller ou conseillère**
DISTRICT 6, DU DOMAINE

DÉPOSER UNE CANDIDATURE

Toute personne intéressée à occuper un poste électif doit obtenir une trousse de mise en candidature, soit en version papier, en se présentant à la mairie durant les heures d'ouverture, ou en version électronique, en en faisant la demande à l'adresse elections2021@sjdl.qc.ca ou sur le site www.sjdl.qc.ca/elections. Le processus est entièrement confidentiel.

Une fois la candidature complétée, le président d'élection doit procéder à l'acceptation de la production de la déclaration de candidature. À cette étape, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec lui afin d'officialiser la candidature. Celle-ci devient alors publique.

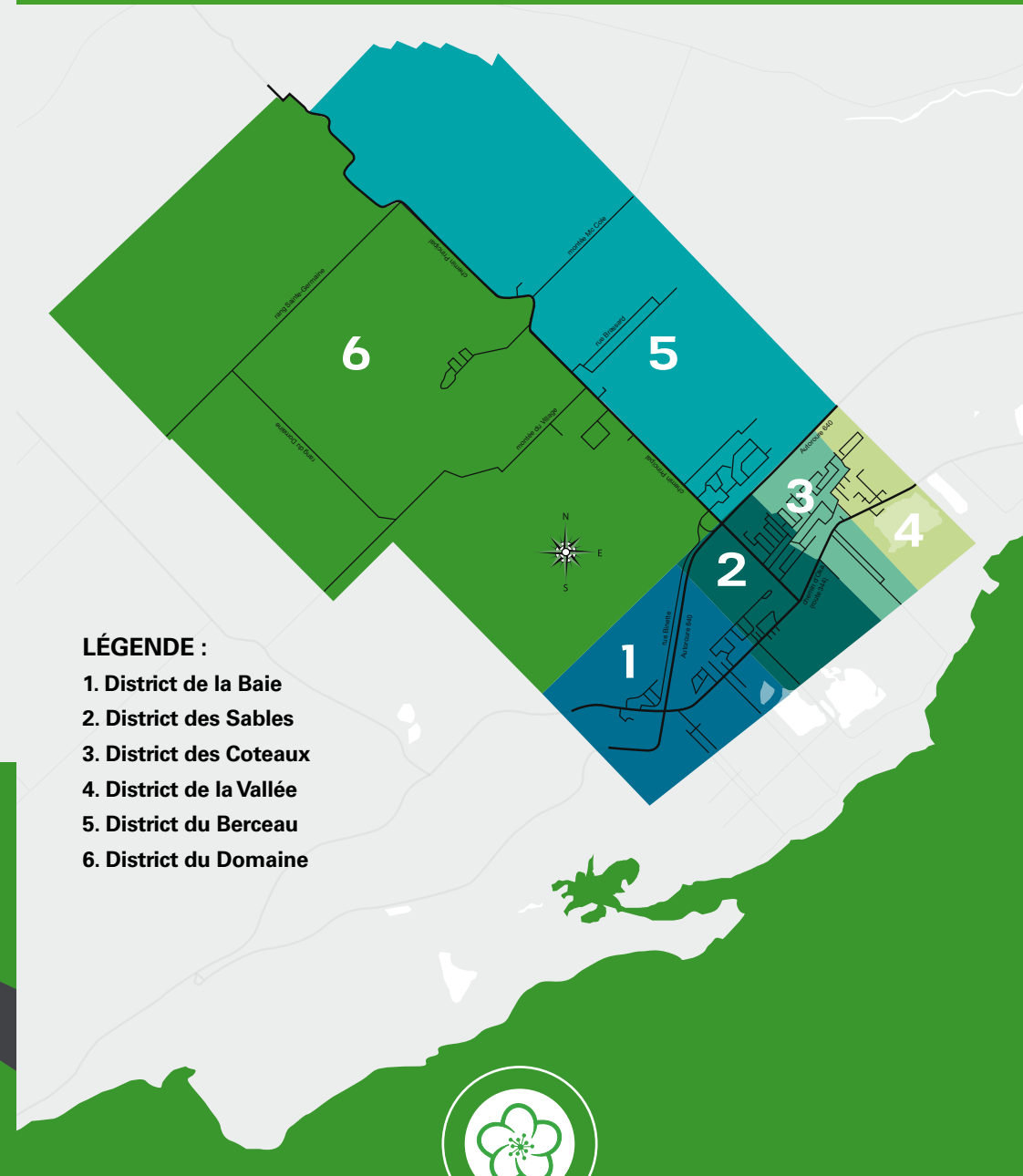
PRENDRE RENDEZ-VOUS :

elections2021@sjdl.qc.ca ou 450 623-1072, poste 221.

- Au 1110, chemin Principal
- Du 17 septembre au 1^{er} octobre
- Du lundi au jeudi de 10 h à 12 h et de 13 à 16 h. Et le vendredi 1^{er} octobre, de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Les candidats devront obligatoirement assister à une soirée de formation, le 6 octobre, en présentiel (si les mesures sanitaires le permettent).

Élection municipale 2021



LÉGENDE :

1. District de la Baie
2. District des Sables
3. District des Coteaux
4. District de la Vallée
5. District du Berceau
6. District du Domaine

Coordonnées

BUREAU D'ÉLECTION :
1110, chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, J0N 1M0
450 623-1072

PRÉSIDENT D'ÉLECTION, Stéphane Giguère, poste 228
 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION, Sylvie Lamontagne, poste 221
 FINANCEMENT POLITIQUE ET DÉPENSES ÉLECTORALES, Chantal Ladouceur, poste 224
 COMMUNICATIONS, Marie-Michelle Crevier, poste 233

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : Rendez-vous au www.sjdl.qc.ca/elections.



Mot du président d'élection

Chers citoyens de Saint-Joseph-du-Lac,

Comme l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec, vous êtes conviés à exercer votre droit de vote le 7 novembre prochain, afin de procéder à l'élection d'une personne au poste de maire ou mairesse et de six personnes aux postes de conseillers municipaux ou de conseillères municipales dont plus d'une candidature aura été déposée avant le 1^{er} octobre 2021.

Les personnes élues formeront le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac jusqu'en novembre 2025.

À titre de président d'élection, il est de mon devoir de bien renseigner les électeurs et les candidats aux postes à pourvoir, tout au long du processus électoral. Vous trouverez donc, dans ces pages, des renseignements pertinents sur les mises en candidature, la liste électorale, le calendrier électoral ainsi que les mesures mises en place en contexte pandémique.

Toute personne intéressée à pourvoir un poste doit se procurer une trousse de mise en candidature, laquelle est disponible au bureau d'élection (copie papier), sur le site www.sjdl.qc.ca/elections ou à l'adresse elections2021@sjdl.qc.ca (version électronique).

Enfin, j'encourage toute la population à voter, que ce soit par anticipation les 31 octobre ou 6 novembre ou lors du jour du scrutin du 7 novembre 2021.

Stéphane Giguère

Président d'élection, Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Mesures sanitaires – COVID-19

Pour assurer la sécurité des électeurs et du personnel électoral :

- Port du masque en tout temps
- Distance physique de 2 mètres entre les électeurs ainsi qu'entre les membres du personnel électoral
- Stations de désinfection des mains à l'entrée et à la sortie du bureau de vote
- Vote par correspondance possible pour les personnes de 70 ans et plus ou celles remplissant certaines conditions liées à la pandémie de COVID-19 (voir section Vote par correspondance)

Personnel électoral recherché

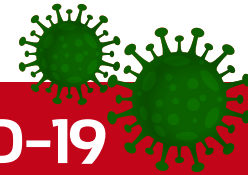
La Municipalité est à la recherche de personnes intéressées à travailler, lors du jour du scrutin ou des jours de vote par anticipation, à titre de :

- Scrutateur • Secrétaire • Tables d'accueil et de vérification des électeurs
- Membres de la commission de révision

Tout membre du personnel électoral doit prêter serment à l'effet qu'il exercera sa fonction conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et qu'il ne peut se livrer à une activité de nature partisane le jour prévu pour l'exercice de ses fonctions.

→ Toute personne désirant travailler devra montrer ses preuves de vaccination anti-covid.

Les personnes intéressées doivent écrire à elections@sjdl.qc.ca.



L'exercice du droit de vote

Vote par anticipation :

31 octobre et 6 novembre 2021, de 9 h 30 à 20 h

*** Deux journées de vote par anticipation à heures élargies sont offertes, pour favoriser la dispersion et éviter les rassemblements aux heures de pointe.

Jour du scrutin : 7 novembre, 9 h 30 à 20 h

PREUVES D'IDENTITÉ

Pour voter, vous devez confirmer votre identité à visage découvert et en présentant une pièce d'identité avec photo, soit :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;
- carte d'identité des Forces armées canadiennes;
- certificat de statut d'Indien.

Apportez le carton « Avis d'inscription » à votre nom, reçu par la poste.

LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE ÉLECTEUR SONT LES SUIVANTES :

- Avoir 18 ans le 7 novembre 2021;

ET

LE 1^{er} septembre 2021 :

- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi c'est-à-dire être en curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

ET

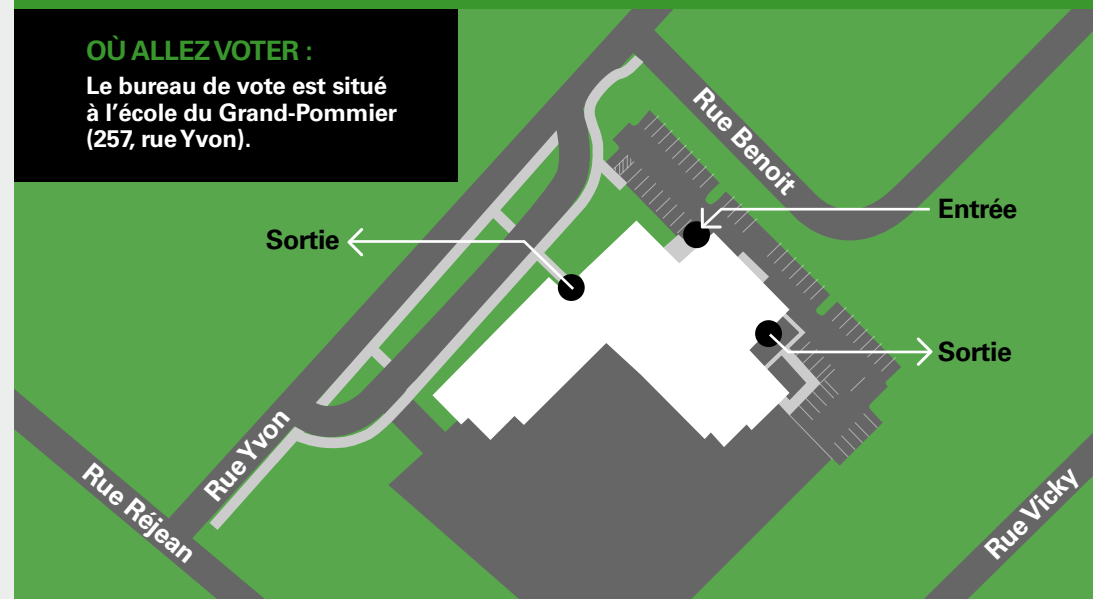
Remplir l'une des deux conditions suivantes, au 1^{er} septembre 2021 :

- Être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Être depuis au moins douze mois :
 - Soit le propriétaire d'un immeuble;
 - Soit l'occupant unique d'un établissement d'entreprise.

De plus, afin d'exercer son droit de vote, l'électeur doit être inscrit sur la liste électorale.

OÙ ALLEZ VOTER :

Le bureau de vote est situé à l'école du Grand-Pommier (257, rue Yvon).



NOUVEAU!

Vote par correspondance

En vertu de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la COVID-19*, les électeurs inscrits sur la liste électorale et qui remplissent l'une des conditions suivantes peuvent voter par correspondance :

- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le 17 et le 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considérée comme une personne porteuse de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

COMMENT PROCÉDER :

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite au président d'élection, au plus tard le 27 octobre 2021, par courriel à l'adresse : elections2021@sjdl.qc.ca ou par téléphone au 450 623-1072, poste 221.

- Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 18 octobre.
- Les bulletins de vote par correspondance devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le 5 novembre, à 16 h 30.

La liste électorale

Toute personne inscrite sur cette liste recevra un avis d'inscription par la poste.

Il est de la responsabilité de l'électeur de s'assurer de son inscription sur la liste électorale municipale et de vérifier l'exactitude des renseignements qui s'y trouvent. Celle-ci sera disponible pour consultation à la mairie (1110, chemin Principal) dès le 8 octobre.

Si un électeur n'est pas inscrit ou que l'information sur son avis d'inscription est inexacte, il doit se présenter devant la Commission de révision, qui siègera au 1110, chemin Principal :

- 19 octobre, 19 h à 22 h
- 21 octobre, 14 h 30 à 17 h 30
- 24 octobre, de 10 h à 13 h

